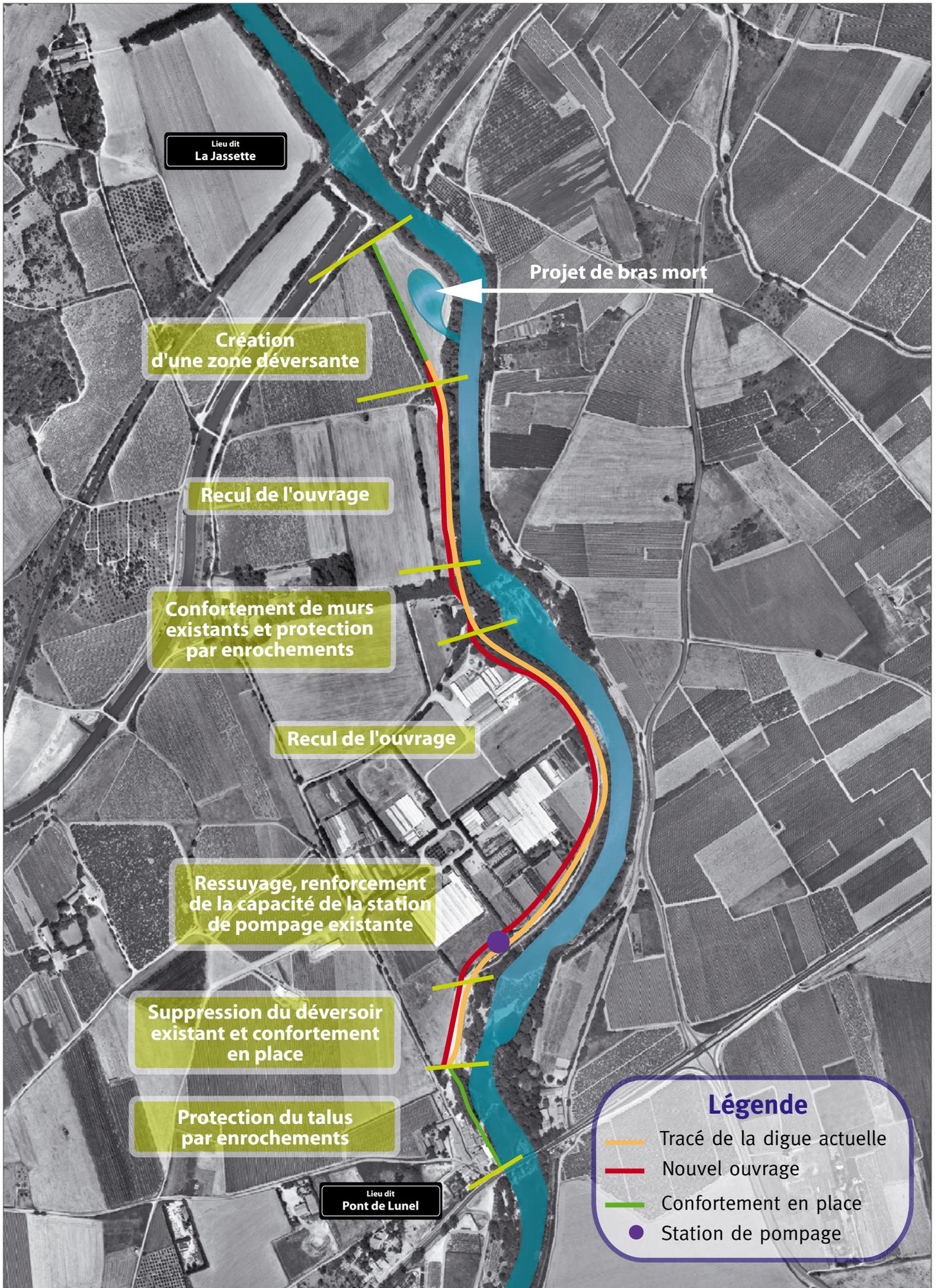


## Digue Intéressant la Sécurité Publique – 1,9 Km



# LUNEL – DIGUE INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – 1,9 KM

Les digues urbaines de Lunel font l'objet d'un arrêté préfectoral du 22 mai 2007, qui les définit comme Intéressant la Sécurité Publique (digues ISP) et

faisant apparaître la nécessité de procéder à des travaux sur les digues, afin de renforcer la sécurité des personnes. À ce titre, 1,9 Km de digue situés entre

le canal BRL et la RN 113 vont être traités durant l'année 2009.

## LE PROJET

Le bureau d'études ISL, recruté par le SIAV, a travaillé sur le projet pour définir les méthodes de confortement des digues qui pourraient être mises en œuvre afin de les rendre moins vulnérables lors des crues du Vidourle.

### 4 principes ont été retenus :

- Confortement et élargissement de la digue existante en place

- Confortement par construction de la digue en retrait (recul) par rapport à la digue existante
- Création d'une zone déversante sur la partie la plus en amont du projet avec destruction de l'ancien déversoir situé sur la partie aval du tronçon
- Ressuyage par augmentation de la capacité de la station de pompage existante.



Digue avant travaux en amont du moulin des Aubes

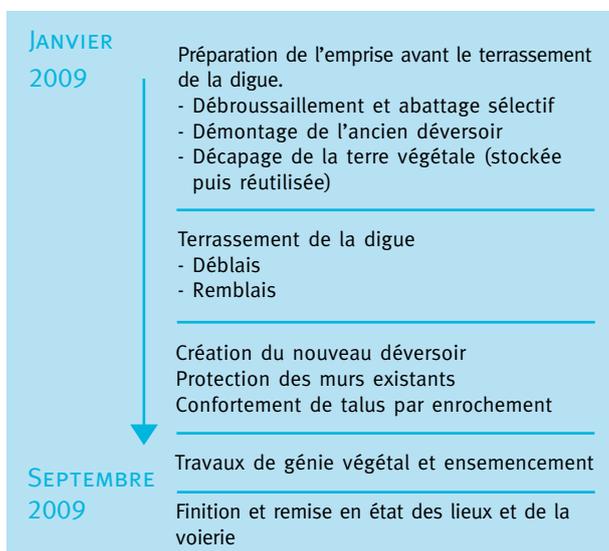
## INTÉRÊTS

L'objectif majeur de ces travaux est la protection des personnes, des biens et la sécurisation des digues urbaines. Mais dans le cadre des mesures compensatoires établies par

**Natura 2000** (dispositif Européen recensant les zones à fort enjeux écologiques : espèces et/ou habitats), il est prévu de donner aux berges une pente douce et d'implanter une végétation

composée de plantes aquatiques. De plus, une zone située à l'amont du chantier, permettra la création d'un bras mort pouvant servir de zone de reproduction et de refuge pour la faune.

## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES



 **Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle**  
Etablissement Public Territorial de Bassin

**Travaux :** **Commune de Lunel**  
**Confortement de la digue I.S.P**

**3 178 866 € TTC**

Maître d'ouvrage : <b>Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle</b>		
Maître d'œuvre : <b>I.S.L</b>		
Entreprises : <b>Valérian</b> , <b>La Compagnie des Forestiers</b> , <b>ATP Environnement</b> , <b>SNGC</b>		
Coordonnateur SPS : <b>Elyfec</b>		
Financement : Etat 40 %	Syndicat du Vidourle 30 %	Région 30 %
		
Montant Total : <b>5 920 200 € TTC</b>		